

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

26 janvier 2021





Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le vingt janvier deux mille vingt et un s'est réuni à l'Espace Culturel A. de Saint-Exupéry, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard TRINQUIER, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de Wissous.

Monsieur Dominique BOULEY, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Gilles GARNIER, Madame Corinne GUYOT, Monsieur Florian GALLANT, Madame Pascale TOULY, Monsieur Pierre SÉGUIN, Adjoint au Maire.

Madame Léna COCO, Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Madame Stéphanie GASPARD, Monsieur Xavier NGUYEN, Madame Karine THIOUX, Monsieur Enzo MATTA, Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Monsieur Régis CHAMP, Madame Katleen ALBERTINI, Monsieur Jean-Luc TOULY, Madame Wendy LONCHAMPT, Monsieur Frédéric VANNSON, Madame Jacqueline LAQUAIS, Monsieur Philippe DE FRUYT, Madame Emilie PORTMANN, Monsieur Cyrille TELMAN, Mesdames Chantal CORENWINDER, Bernadette BARBEAU, Monsieur Olivier PERROT, Conseillers Municipaux.

Arrivés en cours de séance :

Madame Chantal CORENWINDER, Conseillère Municipale arrivée à 19h05.

Absents ayant donné procuration :

Madame Catherine ROCHARD, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Enzo MATTA, Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Emilie PORTMANN.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Luc TOULY, Conseiller Municipal,

→ Élu à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Agnès LEBON.

→ Éluës à l'unanimité

INFORMATION DE M. LE MAIRE

Intervention de M. le Maire : Je vous souhaite une bonne année en ce premier Conseil de 2021.

➤ **Hommage :**

Intervention de Monsieur le Maire : Je souhaite que l'ensemble du Conseil rende hommage à un conseiller disparu récemment. Je propose que Monsieur TOULY nous rappelle le parcours de Monsieur Jean-Pierre DELALONDE.

Intervention de Monsieur TOULY : M. DELALONDE est malheureusement décédé le 11 décembre dernier. Il a été le premier secrétaire du parti socialiste à Wissous dans les années 2000 et a été conseiller municipal entre 2001 et 2008. Nous l'avons bien connu avec Messieurs GARNIER et NGUYEN et nous souhaitions donc absolument lui rendre hommage, même s'il faisait partie de l'opposition face à Monsieur le Maire, Richard TRINQUIER.

Intervention de Monsieur le Maire : Je suis passé dans l'opposition, comme vous le savez et je sais combien ce rôle est parfois difficile. Jean-Pierre l'a fait avec courage et avec une certaine dignité, dans le respect de ses valeurs. Je propose que nous nous levions et que nous lui rendions un ultime hommage et je demande une minute de silence.

➤ **Projet de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) :**

Intervention de Monsieur le Maire : Aujourd'hui s'est tenu le Conseil Consultatif de l'Environnement (CEE) présidé par le Préfet du Val-de-Marne. L'objet de cette consultation était le PPBE, soit le Projet de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Ce projet a pour finalité de protéger les populations soumises et exposées au bruit généré par l'aéroport d'Orly. Les mesures doivent diminuer les nuisances, or ce projet aboutit dans sa proposition à une modification du PEB (Plan d'Exposition au Bruit) dont la dernière mouture, adopté en 2009, a fait l'objet d'une refonte. Le PPBE propose ainsi de rétablir la zone C et de créer une zone D, soit 5 000 hectares supplémentaires impactés. La zone D autorise une constructibilité sous réserve de respecter des normes d'isolation phonique, et ce à la charge des propriétaires des nouvelles constructions plutôt que de l'Aéroport de Paris.

Les élus locaux se sont opposés à ce projet car des communes très éloignées et parfois très construites seraient désormais concernées par les restrictions de constructibilité. Cela entraînerait par ailleurs une dévalorisation patrimoniale de l'ordre de 30 % pour les populations nouvellement situées en zone C. La loi ALUR pouvait s'appliquer pour les terrains n'étant pas dans le PEB mais seul le logement existant est pris en compte dans le PEBC, ce qui pourrait aboutir à une désertification du centre-ville.

100 maires d'Essonne ont signé contre ce projet, de même que les conseillers généraux, les Présidents des Conseils Généraux et des sénateurs, parmi lesquels Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Le projet, mené par la DGAC, vise à éviter de payer des pénalités lorsqu'une nuisance sonore est générée par l'aéroport, dans un contexte d'extension de l'aéroport d'Orly. Le PPBE a échoué à l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle sous la pression des riverains et des élus ; on essaie de nous imposer cette nouvelle norme en attaquant le couvre-feu nocturne de 23h15 à 6h15 et en créant une confusion entre les créneaux et les mouvements. L'aéroport d'Orly autorise 200 000 créneaux pour 225 000 mouvements, soit un nombre de mouvements supérieur à celui de créneaux pour augmenter le trafic d'Orly.

Le PPBE devait être soumis à la concertation publique et des propositions doivent être formulées tous les cinq ans pour protéger les riverains concernant le couloir aérien, les nuisances générées par les couloirs adoptés et les plans de vol. Le précédent PPBE obligeait les avions en approche à observer des paliers quand le PPBE actuel les contraint à effectuer une descente continue, ce qui évite les remises de gaz pour les mises en palier. Le PPBE contient également des préconisations concernant le carburant des avions, qui doit être moins polluant, ainsi que sur le nouveau système de navigation qui s'appelle le RNAV et qui suit automatiquement des points GPS plutôt que des faisceaux hertziens.

Au cours du CEE, l'Etat a été lourdement attaqué par les élus qui s'étonnent du manque de concertation et demandent une révision intégrale du PPBE dans un délai de six mois. Le PPBE devait être acté pour la période de 2018 à 2025 et il nous est demandé de l'adopter alors que nous devrions travailler sur le prochain PPBE.

Pour la commune, la zone C serait repoussée et atteindrait les quartiers de Saint-Eloi, ce qui laisserait 40 à 50 hectares hors PEB. Les riverains situés dans ce nouveau secteur connaîtraient une dévalorisation de 30 % de leur bien et la constructibilité de leur terrain serait largement réduite en application des normes du PEBC.

Nous suivrons étroitement cette affaire et les élus seront fortement mobilisés.

Intervention de Mme CORENWINDER : Sera-t-il possible d'accéder à des plans d'impact précis au périmètre de la commune ? Les informations communiquées dans le journal sont proposées à la maille de l'Essonne.

Intervention de M. le Maire : Je peux communiquer par voie dématérialisée le document que nous avons reçu la semaine dernière avant le CEE. Il est disponible sur internet et j'ignore s'il est contractuel. La situation est très floue à ce jour par l'Etat.

Intervention de M. DE FRUYT : Une telle modification viendrait impacter significativement les éléments sous-jacents du PLU, ce qui pèserait lourdement sur les décisions de la commune.

Intervention de M. le Maire : Nous n'inscrivons pas les limites du PEB dans les documents d'urbanisme de la commune puisque ce document est opposable. Nous avons ajouté A et B dans le document actuel pour nous rappeler des zones mais cela ne change pas le document d'urbanisme. En tout état de cause, le

C prévoit une certaine constructibilité du moment que ces constructions n'impactent pas le nombre de personnes impactées par les nuisances sonores. Un nouveau logement ne peut pas être construit sur un terrain existant car cela aboutirait à un doublement et la construction d'un sixième logement dans un immeuble préexistant pourrait être négociée avec le contrôle de la légalité. Il existe également la possibilité de demander un reclassement pour créer des logements collectifs, à l'appréciation du Préfet.

Nous avons assisté à une levée de boucliers des élus du Val-de-Marne et de l'Essonne, mais également des Hauts-de-Seine puisque des quartiers d'Antony seraient concernés par le projet de PEB. Je me suis inscrit à la commission permanente du CEE pour suivre le dossier, même si j'ai eu du mal à accéder à la salle de réunion puisque Wissous relève désormais de la Communauté d'Agglomération qui ne peut être représenté que par un seul maire, Monsieur Christian LECLERC, Maire de CHAMPLAN. Le Préfet a cependant accepté de laisser entrer tous les présents.

Intervention de M. TOULY : Un contre-projet est également proposé par la région, portant sur le bruit des avions et le survol de Chilly-Mazarin.

➤ **Diffusion de la liste des différents membres des Commissions Extra-Municipales :**

- Cadre de vie : Mrs. Jean-Etienne CAIRE, Guy BERNIERE, Norbert LEDESMA, Jaouen BAZIN, Tony RICCO, Michel MONNIER, Jean-Pierre EPIARD, Joakim GAUTHIER et Philippe DUBAS.
- Sécurité publique : Madame Caroline Rudant, Mrs François Xavier BEORCHIA, Jean-Louis JOYEUX, Mmes Colette BADIN, Annie FRERE, Mrs Maxime GREGOIRE, Olivier TIRAND, Mme Sophie TIRAND, M. Mohammed LOUDEFF.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 novembre 2020

Intervention de Mme PORTMANN : Abstention, car je n'ai pas assisté à ce conseil.

Vote : ➔ 28 Pour (Tout pour Wissous, Wissous notre Ville 2020)
➔ 1 Abstention (Mme PORTMANN)

DÉCISIONS DU MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°20-115 ➔ Contrat entre la Commune de Wissous et la société NET15 pour le renouvellement du contrat de licence et de service internet refonte visuelle de l'interface du site internet de la Ville

La Ville souhaite a signé un contrat afin de renouveler le contrat de licence et de services internet ainsi que pour une refonte visuelle de l'interface du site internet.

Le montant s'élève à 910,80 €TTC pour la gestion du nom de domaine et d'hébergement et à 2 076 €TTC pour la refonte visuelle. Le contrat est consenti pour une période d'un an et sera renouvelable tacitement dans la limite de trois ans.

Intervention de Mme CORENWINDER : J'ai demandé en commission qu'elles étaient les modifications apportées au site internet. Il m'a été répondu que celles-ci visaient à rendre le site lisible sur tout support. Je souhaite donc en avoir confirmation en Conseil.

Intervention de Mme LONCHAMPT : La refonte du site vise effectivement à le rendre adaptable aux différents formats smartphone et tablette. Nous avons également pour objectif de refaire l'interface utilisateur, de faciliter l'accès et réorganiser les rubriques pour gagner en lisibilité et accessibilité.

Décision n°20-116 ➔ Avenant à la convention d'occupation temporaire portant sur un logement provisoire d'urgence du domaine privé communal

Un avenant est signé pour la période du 27 septembre au 26 décembre 2020, concernant le logement situé 14 voie du Bon Puits. La redevance mensuelle s'élève à 302,11 €.

Décision n°20-117 ➔ Attribution du marché concernant la réalisation de travaux d'aménagement, construction, réhabilitation, entretien, réparation, maintenance tous corps d'état Lot 1 : Travaux de revêtements de sols

Le marché est attribué à l'entreprise Les Peintures Parisiennes. Il est conclu sans montant minimum et sans montant maximum.

Décision n°20-118 → Attribution du marché concernant la réalisation de travaux d'aménagement, construction, réhabilitation, entretien, réparation, maintenance tous corps d'état Lot 2 : Travaux de peinture et de ravalement

L'entreprise Les Peintures Parisiennes est attributaire du marché. Il est conclu sans montant minimum et sans montant maximum.

Décision n°20-119 → Attribution du marché concernant la réalisation de travaux d'aménagement, construction, réhabilitation, entretien, réparation, maintenance tous corps d'état - Lot 3 : Travaux de cloisons légères

Le marché est attribué à l'entreprise Degrisol IDF. Il est conclu sans montant minimum et sans montant maximum.

Décision n°20-120 → Attribution du marché concernant la réalisation de travaux d'aménagement, construction, réhabilitation, entretien, réparation, maintenance tous corps d'état - Lot 4 : Travaux de vitrerie et de miroiterie

L'entreprise AV Miroiterie est attributaire du marché. Il est conclu sans montant minimum et sans montant maximum.

Décision n°20-121 → Attribution du marché concernant la réalisation de travaux d'aménagement, construction, réhabilitation, entretien, réparation, maintenance tous corps d'état - Lot 5 : Travaux relatifs à des volets, stores et films

Le marché est attribué à l'entreprise ROUSSEL – Centre Stores Fermetures. Il est conclu sans montant minimum et sans montant maximum.

Décision n°20-122 → Contrat avec la société YouTransactor pour la maintenance de logiciels et PDA

La Commune doit effectuer la maintenance de logiciels et des Assistants numériques personnels appelés PVE Smartphone. Ils sont utilisés pour la verbalisation électronique. Le forfait de maintenance pour trois matériels PVE Smartphone est fixé à 540 € TTC. Il est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Décision n°20-123 → Contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour l'adhésion à la solution de signature électronique – Convention d'Objectifs et de Financement D'Action Sociale

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne a souhaité mettre en place une solution de signature électronique des Conventions d'Objectifs et de Financement afin de rendre plus aisé le suivi des conventions. L'adhésion est applicable jusqu'au 31 décembre 2022.

Décision n°20-124 → Attribution du marché concernant l'assurance de la flotte automobile et des risques annexes de la commune de Wissous

Le marché est attribué à l'assureur PILLIOT. Il prendra effet le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans. Les conditions retenues sont les suivantes :

Formule n° 1 : Franchise sur les garanties « vol », « incendie » et « dommages » de :

- 200 € pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes et engins,
- 400 € pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

- Prime : 6 566,76 € TTC /an

Variante obligatoire n°1 : Auto-collaborateur

- Prime : 400 € TTC /an

Variante obligatoire n°2 : Bris de machine

- Gratuit

Décision n°20-125 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société BERGER-LEVRAULT pour la maintenance de Progiciels E-Magnus Hors Pack et Oracle

Un contrat est signé afin d'avoir un accès aux logiciels de gestion des ressources humaines, de l'état civil, de la gestion comptable et la maintenance Oracle. Il est conclu pour une durée de 3 ans. Le montant annuel total de ces prestations s'élève 6 035,17 € TTC.

Décision n°20-126 → Avenant n°2 à la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) entre Île-de-France Mobilités et la Ville de Wissous - Modification des clauses suite au COVID

Un avenant n°2 est signé entre le titulaire du marché, les cars Nedroma et la Ville de Wissous, afin d'introduire un article dans le CCAP en cas de crise sanitaire et prévoir une indemnisation d'un montant représentant 50% du coût du transport supprimé totalement ou partiellement pour la période donnée. De même, il a été décidé que pour la période d'interruption du 16 mars au 11 mai 2020, soit 23 jours représentant 11 941,09 € HT, une indemnité de 5 970,54 € HT sera versée au titulaire pour cette période représentant une indemnité de 50%.

Décision n°20-127 → Contrat avec la société ESSONNE CONSULTANTS pour la maintenance du logiciel « Gestion des demandes de logement »

Le montant de la maintenance s'élève à 648 € TTC. Le contrat est signé pour une durée d'un an. Il sera reconduit tacitement sans pouvoir excéder 4 ans.

Décision n°20-128 → Contrat avec la société ESSONNE CONSULTANTS pour la maintenance du logiciel « Gestion des Anciens »

Le montant de la maintenance s'élève à 648 € TTC. Le contrat est signé pour une durée d'un an. Il sera reconduit tacitement sans pouvoir excéder 4 ans.

Décision n°21-01 → Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous par le cabinet d'avocats « GARRIGUES-BEAULAC Associés » Année 2021

Le tarif horaire est fixé à 168 € TTC.

Décision n°21-02 → Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous par le cabinet d'avocats « Parme-Avocats » Année 2021

Le tarif horaire est fixé à 240 € TTC.

Décision n°21-03 → Convention de prestations de services entre la Ville de Wissous et le cabinet d'avocat « SL Avocat SAS » Année 2021

Le tarif horaire est fixé à 168 € TTC.

Décision n°21-04 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'Association TEMPO MAESTRO

Un contrat est signé pour l'organisation d'animations d'éveil au monde sonore et musical au Multi-Accueil « les P'tits Loups ». 36 animations sont prévues de janvier à décembre 2021. Le montant total des prestations s'élève 1 620 € (non assujetti à la TVA).

Décision n°21-05 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société AGOM

Un contrat est signé afin de garantir la sécurité du système informatique de la Ville et de ses données. Il est conclu pour une durée d'un an et pourra être renouvelé deux fois par reconduction expresse. La prestation s'élève à 21 432 € TTC par an.

DÉLIBÉRATIONS

1. Attribution de subventions pour l'année 2021 aux associations et organismes divers

Il est important pour la Commune de participer à la vie associative de la Ville. Depuis le 1^{er} janvier 2020, il est demandé de quantifier les avantages en nature mis à disposition des associations wissoussiennes, ils apparaissent donc dans le tableau présenté. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2021, comme suit :

❖ **Associations :**

NOM	2020		2021				
	Fonctionnement*	Projets*	Fonctionnement*	Projets*	Subvention financière par association	Avantage en nature par association	Subventionnement total par association
AAOC	500,00 €	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ADESIM	900,00 €	700,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	33 505,92 €	34 505,92 €
AFPW	15 000,00 €	PAS DE DEMANDE	15 000,00 €	PAS DE DEMANDE	15 000,00 €	7 157,14 €	22 157,14 €
AFVB	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	0,00 €	800,00 €	800,00 €	24,84 €	824,84 €
AFW	27 600,00 €	400,00 €	25 000,00 €	400,00 €	25 400,00 €	15 725,81 €	41 125,81 €
AMICALE DE L'HARMONIE	1 500,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	17 841,60 €	21 841,60 €
APEPAW	PAS DE DEMANDE	2 000,00 €	PAS DE DEMANDE	2 000,00 €	2 000,00 €	31,05 €	2 031,05 €
ASSISTANTES MATERNELLES	1 500,00 €	400,00 €	1 400,00 €	500,00 €	1 900,00 €	20 291,04 €	22 191,04 €
ATTELAGES MONTJEAN	14 000,00 €	2 000,00 €	14 000,00 €	PAS DE DEMANDE	14 000,00 €	18 506,88 €	32 506,88 €
ASWTT	5 000,00 €	1 000,00 €	5 000,00 €	PAS DE DEMANDE	5 000,00 €	12 724,92 €	17 724,92 €
CAEW	2 000,00 €	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	0,00 €	PAS DE DEMANDE	0,00 €
CERCLE ESCRIME	5 000,00 €	1 300,00 €	6 000,00 €	1 300,00 €	7 300,00 €	3 626,00 €	10 926,00 €
CINÉ CLUB	8 000,00 €	PAS DE DEMANDE	6 000,00 €	PAS DE DEMANDE	6 000,00 €	1 965,66 €	7 965,66 €
CITOYENS SOLIDAIRES ET ECOLOGISTES	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	195,00 €	850,00 €	1 045,00 €	0,00 €	1 045,00 €
CPCW	1 600,00 €	PAS DE DEMANDE	1 000,00 €	1 150,00 €	2 150,00 €	311,00 €	2 461,00 €
EWIDANSE	3 300,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	PAS DE DEMANDE	2 000,00 €	13 801,86 €	15 801,86 €
FCW	41 000,00 €	2 000,00 €	41 000,00 €	2 000,00 €	43 000,00 €	42 826,30 €	85 826,30 €
GESTE	1 000,00 €	PAS DE DEMANDE	1 000,00 €	PAS DE DEMANDE	1 000,00 €	3 085,75 €	4 085,75 €

GYM FORME WISSOUS	3 000,00 €	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	0,00 €	13 692,00 €	13 692,00 €
GYMNASTIQUE CLUB DE WISSOUS	35 500,00 €	2 000,00 €	25 800,00 €	200,00 €	26 000,00 €	108 443,00 €	134 443,00 €
JARDINS FAMILIAUX	1 000,00 €	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	1 445,11 €	3 445,11 €
JUDO JJST WISSOUS	12 000,00 €	PAS DE DEMANDE	12 000,00 €	PAS DE DEMANDE	12 000,00 €	6 850,92 €	18 850,92 €
KREATIV'ATTITUDE	PAS DE DEMANDE	5 500,00 €	PAS DE DEMANDE	3 500,00 €	3 500,00 €	16 294,07 €	19 794,07 €
LA CHORALE DES FOUS DE WISSOUS	400,00 €	PAS DE DEMANDE	400,00 €	PAS DE DEMANDE	400,00 €	895,00 €	1 295,00 €
LA MARCHÉ DES BYKCOEURS	4 700,00 €	1 500,00 €	4 700,00 €	3 750,00 €	8 450,00 €	0,00 €	8 450,00 €
LE TEMPS DES LOISIRS	2 800,00 €	PAS DE DEMANDE	2 000,00 €	PAS DE DEMANDE	2 000,00 €	1 136,95 €	3 136,95 €
LES BEAUX ARTS DE WISSOUS	2 400,00 €	PAS DE DEMANDE	2 300,00 €	PAS DE DEMANDE	2 300,00 €	2 020,00 €	4 320,00 €
MAILLES O CHAUD	400,00 €	PAS DE DEMANDE	400,00 €	PAS DE DEMANDE	400,00 €	565,50 €	965,50 €
RANCHO FOLCLORICO	900,00 €	1 750,00 €	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	500,00 €	PAS DE DEMANDE	500,00 €	PAS DE DEMANDE	500,00 €	14,50 €	514,50 €
TEAM WISSOUS BASKET	13 000,00 €	1 000,00 €	16 000,00 €	1 500,00 €	17 500,00 €	43 064,10 €	60 564,10 €
TENNIS CLUB DE WISSOUS	44 000,00 €	PAS DE DEMANDE	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	136 291,68 €	166 291,68 €
UNC	2 500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €	5 500,00 €	40,00 €	5 540,00 €
UNC + SOUVENIR FRANCAIS	PAS DE DEMANDE	2 000,00 €	PAS DE DEMANDE	2 300,00 €	2 300,00 €	0,00 €	2 300,00 €
UNION SPORTIVE WISSOUS VB/BV	20 000,00 €	1 000,00 €	16 500,00 €	1 500,00 €	18 000,00 €	40 935,00 €	58 935,00 €
UNI VERS TCHAD	1 000,00 €	PAS DE DEMANDE	1 000,00 €	PAS DE DEMANDE	1 000,00 €	170,00 €	1 170,00 €
WISSOUS AÉROMODÉLISME	800,00 €	PAS DE DEMANDE	500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	8 138,16 €	10 138,16 €
WISSOUS ÉVASION	2 500,00 €	PAS DE DEMANDE	PAS DE DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €

WISSOUS PÉTANQUE	2 500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	PAS DE DEMANDE	2 500,00 €	47 784,00 €	50 284,00 €
WISSOUS RUNNING CLUB	800,00 €	800,00 €		PAS DE DEMANDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
WISSOUS TIR À L'ARC	5 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €		2 900,00 €	4 900,00 €	78 578,64 €
WISSOUS YOGA ASSO	2 000,00 €	1 230,00 €	2 600,00 €	PAS DE DEMANDE	2 600,00 €	4 564,00 €	7 164,00 €
TOTAL	285 600,00 €	35 580,00 €	242 295,00 €	33 150,00 €	275 445,00 €	702 348,40 €	977 793,40 €

❖ **Coopératives scolaires :**

● **Dotation par élève :**

- 12 € par enfant scolarisé en maternelle,
- 14 € par enfant scolarisé en élémentaire.

● **« projets 2021 » des écoles : 10 500 €.**

● **classes de découvertes :**

- 5 000 € pour la coopérative scolaire de Victor Baloche,
- 10 000€ pour la coopérative scolaire La Fontaine élémentaire.

❖ **Centre Communal d'Action Sociale : 63 000 €**

Intervention de M. le Maire : Je rappelle que les conseillers intéressés ne peuvent participer ni aux débats ni aux votes sur cette délibération. Les membres des bureaux des associations recevant des subventions doivent sortir de la salle ; ceux qui participent à la gouvernance d'associations non subventionnées peuvent rester. La fourniture d'une salle constitue un avantage en nature qui justifie également de sortir de la salle si le Conseiller figure sur la liste établie.

Intervention de Mme CORENWINDER : J'ai demandé en commission des éclairages sur les avantages en nature, que j'ai reçus aujourd'hui. Il me reste à connaître les modalités de calcul du coût horaire d'une surface. Pouvez-vous par ailleurs me confirmer que le Running club a déposé une demande en retard ? Je m'étonne également des 226 mètres carrés attribués aux Attelages de Wissous alors que les surfaces me semblent supérieures.

Intervention de M. GARNIER : Le coût horaire tient compte de la surface, des fluides, de l'électricité, eau et du gardiennage pour certaines structures.

Intervention de M. GALLANT : Concernant les attelages, le calcul tient compte des bâtiments entraînant des coûts et exclut les terrains. Je pourrai vous détailler ce sujet en marge du Conseil. Je tiens à remercier les agents qui ont travaillé sur ce dossier complexe depuis deux ans alors que nous sommes l'une des seules communes d'Ile-de-France à répondre à cette obligation effective depuis le 1^{er} janvier 2020.

Intervention de M. GARNIER : Nous n'avons reçu aucune demande du WRC, pour la première fois.

Intervention de M. DE FRUYT : Le tableau qui nous a été transmis comporte une erreur concernant les attelages, puisqu'il est bien précisé « grange des attelages + pré ». L'explication limitant le chiffrage aux bâtiments n'explique pas cette situation.

Intervention de M. GALLANT : Le coût inclut également l'électricité et l'amortissement du bien sur 40 ans. Nous pourrions vous donner le détail du calcul, alors que celui-ci tient compte des données fournies par les associations. Nous avons pu commettre une erreur mais j'en doute au vu du nombre de contrôles.

Intervention de M. DE FRUYT : Ma question portait strictement sur la surface annoncée. Les Attelages bénéficieraient de 226 mètres carrés contre 528 pour les Abeilles.

Intervention de M. GALLANT : Le mètre carré sert de pondération au bâtiment. On a pris la partie grange mais on n'a pas mis la partie terrain. Je ferai un point avec Mme CORENWINDER et vous. J'inviterai les agents ayant travaillé sur le sujet car ils ont fait un travail remarquable.

Intervention de M. TOULY : Pourrions-nous connaître le nombre d'adhérents par association en distinguant les habitants de Wissous et les personnes extérieures ? Les professeurs auxquels font appel les sections sont-ils tous indemnisés par le dispositif de chômage partiel ?

Intervention de M. GARNIER : Oui, nous avons été vigilants sur ce sujet.

Intervention de M. GALLANT : Les associations ayant mis en place le chômage partiel ont bénéficié d'une formation en décembre pour les accompagner sur les nouvelles normes comptables et les aides disponibles dans le cadre de la crise sanitaire. J'ai incité les associations à compenser la rémunération des personnes en chômage partiel puisque celles-ci ne perçoivent que 84 % de leur net. Nous prendrons en charge ces frais dans les dossiers de subvention.

Intervention de M. TOULY : Il faudra également préciser l'évolution du nombre d'adhérents en lien avec la crise sanitaire.

Intervention de M. GALLANT : Nous pourrions vous faire parvenir ces données.

Mme Karine THIOUX, M. Frédéric VANNSON et Mme Bernadette BARBEAU ont un lien familial avec les membres de bureau d'association, ils ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

Vote : → 26 Pour (Tout pour Wissous, Wissous notre Ville 2020)

2. Budget Primitif 2021 – Commune (M14) (Annexe 1)

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 de la Commune de Wissous, qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	13 509 611 euros
Recettes	13 509 611 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	5 658 965 euros
Recettes	5 658 965 euros

I/ Présentation générale du budget 2021

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 19 168 576 €

La section de fonctionnement : 13 509 611 €

Le total des recettes réelles s'élève à : 13 504 264 €

Le total des dépenses réelles s'élève à : 12 854 406 €

Soit un autofinancement de : 655 205 €

L'autofinancement est constitué :

- Des dotations aux amortissements : 655 205 € en dépenses et 5 347 € en recettes.

La section d'investissement : 5 658 965 €

Le total des recettes réelles s'élève à : 5 003 760 € dont 3 136 000 € d'emprunt.

Les recettes d'investissements liées à des opérations d'ordres s'élèvent à 655 205 € d'amortissements.

Le total des dépenses réelles s'élève à : 5 653 618 €, sans les reports en dépenses qui seront repris en 2021 à l'occasion d'un budget supplémentaire. Le montant des dépenses, qui s'ajoute, liées à des opérations d'ordres s'élève à 5 347 €.

II/ Section de fonctionnement

1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, pour un total de 13 504 264 €, comprennent notamment :

a) Les impôts et taxes

Avec une augmentation prévisionnelle de 0,9% des bases, le produit issu de la fiscalité locale est estimé de 6 387 602 €.

S'agissant de l'attribution de compensation (de la CPS), L'attribution de compensation 2021 se maintient à 4 305 600 € suite à la CLECT du 25/11/2019. À cette somme il faut rajouter 1/3 de l'accroissement de la CFE/CVAE sur Wissous, reversement négocié par la municipalité en 2016, correspondant pour l'année 2021 à 450 000 € (pour 2020 le montant était de 464 347 €).

Le produit issu des droits de mutation est estimé à 500 000 € pour 2021 et 200 000€ sont également inscrits au titre de la taxe sur l'électricité et 30 000 € au titre de la taxe sur les pylônes.

b) Les dotations et participations

Ce poste comprend principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui doit chuter à 92 500 € (pour 2020 le montant était de 182 522 €)

La commune est également éligible à la dotation de solidarité rurale à hauteur de 60 000€.

Les autres recettes concernent entre autres, les participations financières du Conseil Départemental et de la CAF pour le fonctionnement du Multi-Accueil et des ACM pour 294 200 € ainsi que le reversement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie n-2) pour 11 000 €.

c) Le produit des services communaux et du domaine

Pour 2021, le produit issu des services est estimé à 836 000 €. L'essentiel des produits issus des recettes des services communaux correspond au secteur du périscolaire de l'enseignement et de la restauration, de l'Espace culturel A. de Saint Exupéry et des recettes des animations de la ville.

Les recettes issues du revenu des immeubles appartenant à la Ville et dans lesquels une activité d'utilité publique est exercée sont évaluées à 102 372 €. Les revenus des logements et des baux commerciaux sont quant à eux transférés dans le budget annexe Parc Locatif.

2/ Les dépenses de fonctionnement

Pour 2021, la Ville poursuit ses efforts pour améliorer les services rendus à la population.

a) Les charges à caractère général : Pour 4 579 242€ (- 2,51% par rapport au BP 2020)

Elles comprennent les charges à caractère général (011), avec notamment comme postes de dépenses :

- La petite enfance (768 K€),
- Le scolaire, la jeunesse et le sport (659 K€),
- Affaires Générales (543 K€)
- Les associations, la culture, le social et les animations (743 K€)
- Les services aux personnes âgées (90 K€),
- L'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie (917 K€),
- Les fluides et l'éclairage public (700 K€)
- La sécurité (159 K€).

b) Les charges de personnel : Pour 7 000 000 € (+ 2,43% par rapport au BP 2020)

Les charges de personnel représentent au budget 54,46 % des dépenses réelles de fonctionnement.

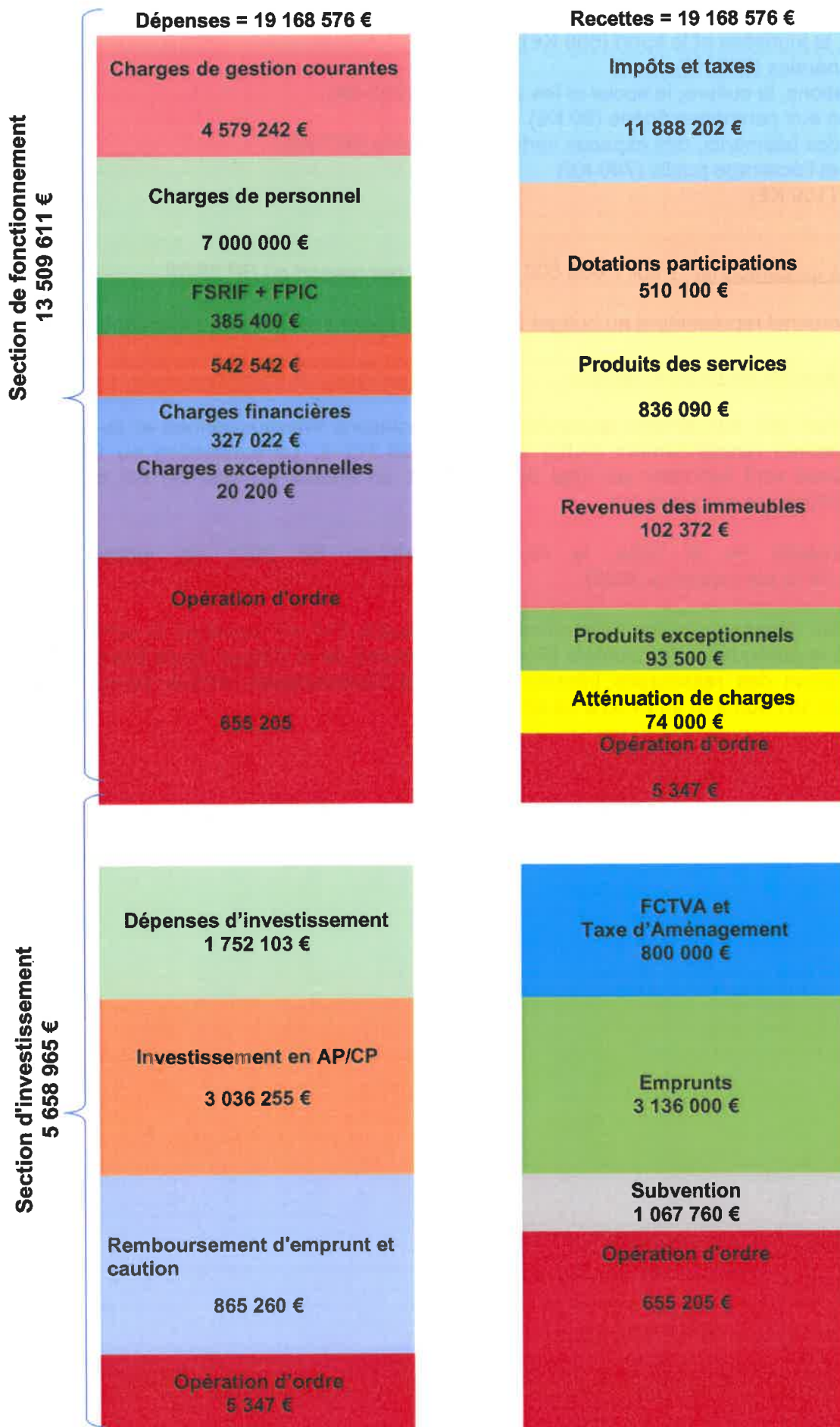
c) Les autres charges de fonctionnement

Le budget du montant des subventions accordées aux associations Wissoussiennes et au service NOA (Nord-Ouest Autonomie) (anciennement CLIC) s'élève à 296 372 €. La subvention au CCAS et aux coopératives scolaires sont estimées au total de 88 500 € en attente du vote du BP et des projets présentés par les différentes coopératives.

S'agissant des intérêts de la dette, le montant inscrit au BP 2021 est estimé à environ 327 022 € (soit – 8,75 % par rapport à 2020).

Le dernier poste des dépenses de fonctionnement est le chapitre 014 qui concerne la contribution de la Ville de Wissous à la péréquation horizontale (Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) (FPIC). La contribution au FSRIF est estimée à 331 400 € et au FPIC à 54 000€

Les grands équilibres du budget 2021



II/ Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées à 5 658 965 €.

Elles comprennent :

- Les dotations sont constituées :
 - o Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'équipement 2019. Pour 2021, le montant du versement de FCTVA est chiffré à 750 000 €.
 - o La taxe d'aménagement est estimée pour 2021 à 50 000 € au regard des déclarations de permis de construire.
- Emprunt pour 3 136 000 € (dont 2 100 000 € correspondant à un excédent projeté au titre de l'exercice 2020 qui sera annulé lors du Budget Supplémentaire)
- Subventions pour 1 067 760€
- Un autofinancement de 655 205 € constitué des amortissements.

2/ Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 5 653 618 € :

- 4 788 358 € de dépenses d'équipement (dont AP/CP pour 3 036 255 €),
- 865 260 € au titre du remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement représentent 635 € par habitant. Il est à noter que la moyenne nationale de la strate était de 370 € en 2019.

Comme présenté dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, les projets du Plan Pluriannuel d'Investissement sont notamment les suivants :

- Agrandissement de la restauration scolaire suivi de l'agrandissement de l'école La Fontaine (en AP/CP) et la rénovation du groupe scolaire La Fontaine,
- Acquisitions foncières (notamment en vue de l'implantation du bassin de renaturation, du futur lycée et de l'agrandissement du COC...),
- Agrandissement et modernisation de la restauration et rénovation et agrandissement de l'école Victor Baloche,
- Création d'un nouveau Multi-Accueil « Les P'tits-Loups »,
- Agrandissement et rénovation de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) Arthur Clark,
- Construction d'un nouveau complexe sportif et Modernisation des équipements sportifs actuels,
- Poursuite de l'extension de la Vidéoprotection au niveau du quartier St Eloi,
- Nouveaux équipements administratifs : Nouvelle caserne des pompiers en centre-ville, un nouveau poste de Police Municipale....,
- Enfouissement des réseaux aériens de la commune et rénovation des voiries,
- Projet intergénérationnel,
- Poursuite de la rénovation des bâtiments publics, et travaux d'étanchéité des toitures,

- Poursuite du programme de remplacement des éclairages publics et des bâtiments en LED,
- Rénovation du parc automobile par des véhicules plus propres,
- Projet du quartier de la Gare avec ouverture de la gare,

Dès le Budget Primitif, les dépenses d'équipement 2021 sont notamment affectées à :

Scolaire : 3 349 757 €

- Autorisation de programme – Crédits de paiement : (AP/CP) : Agrandissement du Restaurant scolaire suivi de la rénovation et l'agrandissement de l'école La Fontaine pour **3 036 255 €**,
- Agrandissement et modernisation des écoles pour **157 202 €**,
- Réaménagement de 2 classes à l'école La Fontaine pour **100 000 €**,
- Création de locaux à vélo pour les ACM et les écoles pour **45 000 €**,
- Mobiliers pour les **écoles** pour **6 000€**,
- Modernisation du pointage des fréquentations dans les structures scolaires pour **5 300€**.

Petite Enfance & Enfance : 50 000 €

- Etudes pour la réhabilitation de la Maison du Gardien qui accueillera le **nouveau Multi-Accueil** « Les Petit-Loups » pour **50 000 €**.

Sport / Associations : 280 000 €

- Réfection de la toiture du **Centre Omnisports du Cucheron** pour **260 000 €**,
- Aménagement divers pour les **associations** pour **20 000€**.

Cadre de vie (structures & Bâtiments) : 381 500 €

- Réfection de la toiture de la **Mairie** et du **campanile** pour **260 000 €**,
- Remplacement de la banque d'accueil de la **Bibliothèque** pour **6 000 €**,
- Diverses mises aux normes et rénovation des bâtiments publics pour **6 000 €**,
- Aménagement de sécurisation technique pour **83 000 €**,
- Acquisition de matériels informatique et logiciels pour la continuité de service pour **26 500 €**,

Cadre de vie (voirie & autres) : 718 000 €

- Enfouissement des réseaux aériens de la commune sur les quartiers Fraternelle et Coteaux de Wissous pour **430 000 €**,
- Création de semelles dans le cimetière pour **8 000 €**,
- Extension du réseau de vidéoprotection au quartier St Eloi pour **200 000 €**,
- Révision du PLU, enquête publique et DUP pour **80 000 €**.

Il est à noter que le montant des dépenses d'investissement augmentera au moment de l'affectation de l'excédent 2020.

Vote : → 22 Pour (Tout pour Wissous)

7 Abstentions (Wissous notre Ville 2020)

Intervention de M. BOULEY : J'ai participé à la visite d'un trois-pièces et deux deux-pièces (RDC et un à l'étage) avec l'agent des domaines et le gardien de la résidence, alors que les locataires n'étaient pas informés de cette visite. J'ai été surpris de la qualité des pièces humides qui sont très bien carrelées dans ces logements sociaux et je n'ai pas constaté de fissures, de désordre. L'agent des domaines partageait mon analyse et nous entendons donc nous positionner pour récupérer ces logements.

Intervention de M. GALLANT : Je vous propose de me poser vos questions sur le budget M14 puis de passer au vote avant de prendre vos questions sur le budget du parc locatif.

Intervention de M. TELMAN : Les dépenses de fonctionnement incluent 88 000 € pour le CCAS et la coopérative scolaire alors que le vote précédent laissait apparaître un montant proche des 100 000 euros que des 88 000 euros.

Intervention de M. GALLANT : Une partie de la coopérative relève des subventions versées aux associations.

Intervention de M. TELMAN : Cette année, le coût du transport scolaire vers Anne Frank ne figure pas dans le budget. Avez-vous prévu de le prolonger à la rentrée 2021 ?

Intervention de M. GALLANT : Ce poste est inclus dans l'ensemble Sports Jeunesse, dont la ligne Transports scolaires est passée de 40 000 euros en 2019 à 110 000 euros en 2020 pour une prévision à 150 000 euros en 2021. Le dispositif est en place jusqu'en juin et nous conservons une souplesse budgétaire sur le poste.

Intervention de M. DE FRUYT : Je note que 100 000 euros d'investissement sont prévus pour l'aménagement de deux classes à la Fontaine qui sont particulièrement chaudes suites au retrait d'un arbre. Le risque avait été soulevé par une élue de l'opposition lors de la précédente mandature et il avait été répondu que l'impact sera nul puisque les classes étaient orientées au nord.

Je conçois qu'un budget ne puisse pas prédire l'avenir mais les écarts entre le budget initial, les budgets rectificatifs et la réalisation étaient significatifs les années précédentes. Pouvons-nous espérer que cet écart sera moindre en 2021.

Intervention de M. GALLANT : Les restes à réaliser doivent être intégrés dans le BS, pour un total d'environ 1,5 million d'euros et 150 écritures. Il y aura donc nécessairement des variations.

Par ailleurs, lors de votre campagne, vous avez affirmé que vous souhaitiez baisser les dépenses de fonctionnement de 2 millions d'euros sans réduire les subventions des associations, sans pouvoir modifier les contributions au FSRIF et au FPIC et sans réduire les salaires conformément à votre engagement. Le seul levier réside donc dans les charges à caractère général. Sur quel poste souhaitez-vous économiser 2 millions d'euros ? La petite enfance (réservation des berceaux pour les crèches) ? Le transport scolaire qui est indispensable pour les écoles ?

Intervention de M. DE FRUYT : Nous n'avons pas été élus. Je comprends toutefois que vous cherchiez des idées pour revenir à une moyenne proche des communes de notre taille. Nous pourrions débattre de ce sujet au terme de la réunion que vous nous proposez sur les associations.

Intervention de M. GALLANT : Le poste de 4,5 millions d'euros serait réduit de 2 millions d'euros, ce qui induirait de baisser le budget de la petite enfance, du transport scolaire, de la culture, des associations, de l'entretien des bâtiments et de la voirie ou de l'éclairage. Concernant votre remarque sur les travaux engagés dans les salles de classe, l'effort portera sur les fenêtres, mais également sur les performances énergétiques des bâtiments.

Intervention de M. DE FRUYT : La dépense de 100 000 euros n'aurait pas été nécessaire si l'arbre n'avait pas été abattu.

Intervention de M. GALLANT : Nous n'aurions donc pas pu construire de restauration, alors qu'il a existé des cas d'intoxication dans l'ancienne restauration avant notre mandat.

Intervention de M. DE FRUYT : Il était également possible de retenir un autre positionnement. Je vous rappelle par ailleurs que la campagne est achevée et vous invite donc à aller de l'avant.

Intervention de M. GALLANT : Les propos figurant sur votre site ne participent pas de cette volonté de regarder l'avenir. Il apparaît par ailleurs manifestement impossible de réduire les dépenses de fonctionnement de 4,579 millions d'euros à 2,5 millions d'euros.

Intervention de M. DE FRUYT : Ce ne sont que vos chiffres. La moyenne des dépenses de fonctionnement des communes de notre taille est nettement plus réduite. Les autres communes ont trouvé des solutions !

Intervention de M. GALLANT : Ces autres communes ne proposent pas de transport scolaire. Il faut tenir compte des services proposés aux populations. En tout état de cause, la suppression de cette ligne ne permettrait pas de réduire de 2 millions d'euros les dépenses de fonctionnement.

Intervention de M. le Maire : Nous vous avons proposé un débat que vous avez refusé. Vous annoncez faire 2 millions d'euros d'économies et nous constatons que c'est tout à fait impossible. Ce que vous disiez pendant la campagne, c'était « du n'importe quoi ». Comment voulez-vous faire 2 millions d'euros d'économies alors que nous avons déjà sur le 012 7 millions d'euros obligatoires en plus de charges obligatoires ?

Vous avez estimé notre dette à 10 millions d'euros et notre capacité d'autofinancement à 120 000 euros, ce qui vous conduit à évaluer la durée d'amortissement à 89 ans. Ce raisonnement est absurde, voire idiot. La durée d'amortissement d'un emprunt sur 15 ans est de 15 ans. Avons-nous des emprunts à 89 ans ? Non. Même un enfant de maternelle pourrait comprendre cela. La capacité de remboursement d'un emprunt ne s'apprécie pas par rapport au reste à vivre. Ces erreurs de raisonnement dont vous nous alimentez régulièrement sont agaçantes. Reconnaissez votre nullité en matière de finances et les choses seront relativement simples. Nous attendons que vous nous expliquiez comment vous pourriez réaliser 2 millions d'euros d'économies, mais je crois que nous pourrions attendre longtemps. Ne perdons pas de temps avec les hallucinations de M. DE FRUYT et parlons de choses sérieuses avec des gens sérieux. Je suis effaré d'entendre ce genre de choses d'une tête de liste qui aurait pu gérer notre commune.

Intervention de M. GALLANT : Pour information, les communes de même strate octroient de 60 000 à 70 000 euros de subventions aux associations contre 290 000 euros à Wissous.

Intervention de M. DE FRUYT : Plutôt que de répondre sur des propos que vous nous prêtez mais que nous n'avons pas tenus, je préférerais que vous consacriez votre temps à tenir vos promesses, en premier lieu sur l'aspect santé.

Intervention de M. le Maire : Vous n'y connaissez rien aux problèmes de santé ou aux sujets de vaccination. C'est pénible d'entendre des idioties en permanence.

Intervention de M. DE FRUYT : L'insulte ne me paraît pas un moyen de faire avancer les choses. Vous aviez fait la promesse de l'avoir en place à l'automne 2020, et nous avons une vidéo qui le prouve.

Intervention de M. le Maire : Les tests rapides ne servent pas à grand-chose car leur pourcentage d'erreur est très élevé. Les résultats positifs doivent être confirmés par un test PCR. Les tests sérologiques ont uniquement vocation à confirmer la contamination et le développement d'une immunité. Un test négatif n'apporte que peu d'enseignements et la généralisation du dépistage participerait à un « flicage ». La vaccination massive, elle, présente un intérêt mais on ne peut pas compter sur votre gouvernement pour nous protéger et nous fournir des vaccins. Nous sommes en retard, ce qui est scandaleux.

Nous sommes à quelques mois de l'élection. Attendez, et vous aurez de grosses surprises. Vous avez l'habitude de parler trop vite comme vous l'avez fait avec l'usine à gaz. « *Je n'ai plus confiance en vous* » j'avais l'impression d'assister à du théâtre grec lyrique dramatique. Changez de rôle, devenez acteur, mais pas sur le plan politique car ce n'est pas fait pour vous. Vous n'avez rien prouvé, vous n'êtes qu'un amateur qui brigue pour la quatrième fois un mandat à plus de 60 ans. Peut-être l'aurez-vous un jour à titre posthume. Soyez sérieux, M. DE FRUYT, et n'annoncez pas 2 millions d'euros d'économies sur un budget de fonctionnement de 13 millions d'euros dont 11 millions d'euros de dépenses obligatoires.

Intervention de M. GALLANT : Pour répondre à votre dernière remarque M. DE FRUYT, j'ai des défauts comme tout le monde mais, je pense que je travaille mes dossiers suffisamment.

Intervention de M. TELMAN : Le budget nous paraît cohérent mais le restaurant scolaire représente 50 % du budget pour cette année. Nous n'aurions pas traité le dossier de cette manière et je m'inquiète pour un service dans une école maternelle qui affiche une capacité de 180 personnes pour 185 demi-pensionnaires l'an dernier.

Intervention de M. le Maire : Je conçois pleinement que vous ayez un autre point de vue. Nos dépenses scolaires ont impacté lourdement notre capacité d'investissement, mais c'est un choix ; nous donnons la priorité à l'enfance et au scolaire. Ce que M. DE FRUYT ne comprend pas, et cela s'explique sur le plan neurologique, c'est qu'il s'écoule 18 à 26 mois entre l'engagement d'une dépense et sa réalisation. Nous tenons nos promesses mais il faut du temps pour mener les procédures administratives. Le programme sera livré pour la rentrée prochaine et nous tiendrons donc notre promesse. Je garde toujours en tête l'exemple de l'usine à gaz de Wissous, que M. DE FRUYT a annoncé comme une certitude. Il est un spécialiste des *fake news*. Malheureusement, il y a des gens qui le croient. M. DE FRUYT a copié notre programme, avec quelques petites nuances, et s'est attaqué à ma personne. J'ai appris des choses extraordinaires que je vous distillerai au fur et à mesure.

3. Budget Primitif 2021 – Annexe Parc Locatif (M14) (Annexe 2)

Par délibération n°7 en date du 26 novembre 2020, le Conseil Municipal a créé un budget annexe en M14 « Parc Locatif ». Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le Budget Primitif 2021 – Annexe Parc Locatif de la Commune de Wissous, qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	322 525 euros
Recettes	322 525 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	4 153 800 euros
Recettes	4 153 800 euros

I/ Présentation générale du budget annexe Parc Locatif 2021

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 476 325 €

La section de fonctionnement : 322 525 €

Le total des recettes réelles s'élève à : 322 525 €.

Le total des dépenses réelles s'élève à : 184 725 €

La section de fonctionnement dégage donc un autofinancement de 137 800 €

La section d'investissement : 4 153 800 €

Le total des recettes réelles s'élève à : 4 016 000 €

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 137 800 €

Le total des dépenses réelles s'élève à : 4 153 800 €.

Pour rappel ce budget annexe au budget principal de la commune se compose au 1^{er} janvier 2021 de 4 baux commerciaux, et 30 logements dont 7 en cours de réhabilitation

En compléments de ces locaux/logements, la Ville souhaite acquérir :

- 44 logements sociaux situés 56 route d'Antony (Orée du Bois),
- 1 local commercial situé au 33 avenue des Ecoles,

Il est précisé que le local de la Poste ainsi que le logement d'urgence demeure, dans un premier temps, dans le budget principal.

II/ Section de Fonctionnement

1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, pour un total de 322 525 € comprennent :

a) Les loyers des logements et des baux commerciaux

- 242 040 € pour les logements privés et logements de fonction (ce montant tient compte des recettes estimées à 160 000 € par an suite à l'acquisition de l'Orée du bois),
- 80 485 € pour les baux commerciaux.

2/ Les dépenses de fonctionnement

a) Les charges à caractère général

Il est inscrit la somme de 119 225 € pour couvrir les frais suivants :

- Les charges de copropriétés pour 31 900 €
- La taxe foncière pour 32 000 €,
- Les fluides pour 16 400 €,
- Les frais d'un logiciel de gestion du parc locatif pour 8 650 €,
- Les honoraires d'huissier et d'avocat pour 11 010 €.
- L'entretien et les petites réparations pour 15 265 €
- Les frais de changement de locataire pour 4 000 €.

b) Les charges de personnel

Il est prévu un montant de 27 000 € qui correspond au recrutement d'un agent pour la gestion du parc locatif et de l'entretien sur 10 mois.

c) Les charges financières :

Il est inscrit la somme de 37 500€ correspondant au remboursement des intérêts de la dette (Montant emprunté de 4 000 000€ 10/12 mois sur 35 ans au taux prévisionnel de 1,15%)

d) Les charges exceptionnelles :

Il est prévu un montant de 1 000 €.

III/ Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 4 153 800 €.

Elles comprennent :

- Emprunt pour 4 000 000 €,
- Les dépôts de garantie pour 16 000 €
- L'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement pour 137 800 €

2/ Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 4 153 800 € avec :

- 3 900 000 € pour des acquisitions de logements et baux commerciaux,
- 175 300 € pour des travaux d'aménagement et de réhabilitation
 - o Pour l'aménagement de la maison de santé
 - o Pour la rénovation du parc locatif,
- 77 500 € pour le remboursement du capital de l'emprunt,
- 1 000 € pour les remboursements des dépôts de garantie,

Vote : 22 Pour (Tout pour Wissous)

7 Abstentions (Wissous notre Ville 2020)

Intervention de M. DE FRUYT : Vous avez prévu un emprunt de 4 millions d'euros pour l'opération sur les logements. Quelle est la durée de remboursement prévue ? Les montants retenus pour l'entretien me paraissent par ailleurs très faibles. Je rappelle que l'historique de la commune en la matière n'est pas toujours rempli de succès ; Château-Gaillard a été détruit parce que c'était devenu une ruine et l'Orangerie prend le même chemin.

Intervention de M. le Maire : Soyez précis quand vous posez une question, ne partez pas dans la littérature. Nous ne sommes pas là pour refaire la campagne.

Intervention de M. DE FRUYT : Vous avez raison, ainsi je ne pourrai pas parler de la rue Paul Doumer.

Intervention de M. le Maire : Ce genre de propos est déplacé. Ces bâtiments auraient été entretenus par leurs propriétaires si nous n'avions pas eu de PEB. Nous les avons achetés déjà en ruines.

Intervention de M. DE FRUYT : Je crains toutefois que les dépenses d'entretien soient insuffisantes et que cela remette en cause l'équilibre de l'affaire.

Intervention de M. GALLANT : Il faut distinguer l'entretien en fonctionnement et les travaux en investissement. Je ne retiens que 10/12^{ème} des montants en entretien car la signature devrait survenir en mars. Le budget tient compte des charges de personnel, puisque le gardien pourra effectuer les petites réparations de la résidence et des 30 logements de la Ville.

L'emprunt devrait être contracté sur 25 à 40 ans. Je souhaiterais pouvoir constituer une provision de 25 000 à 30 000 euros chaque année afin d'anticiper les futurs gros travaux sur chaque poste.

Intervention de M. le Maire : Les investissements passés sur le budget M14 portent sur des équipements ne générant pas de recettes. Une opération immobilière de cette nature induit des recettes liées à la location et le raisonnement est donc différent : la recette doit équilibrer le budget annuellement alors que le bâtiment a une durée de vie de 30 ans. Les emprunts doivent donc être plus longs sur le budget annexe pour coïncider avec la durée de vie du bâtiment.

4. Marché d'extension précaire de l'école maternelle du groupe scolaire La Fontaine à Wissous – Aménagement de deux classes maternelles et d'une salle de motricité en construction modulaire - Exonération de pénalités de retard

Par décisions n°19-123 et n°19-124 en date du 14 octobre 2019, un marché a été attribué concernant l'extension précaire de l'école maternelle du groupe scolaire La Fontaine – Aménagement de deux classes maternelles et d'une salle de motricité en construction modulaire : Lot 1 : Gros œuvre et Aménagement ; Lot 2 : Modules. Selon les termes du marché, les travaux devaient être exécutés avant le 15 décembre 2019 au quel cas une pénalité est appliquée à hauteur de 500 € par jour calendaire de retard. Il y a eu des retards d'exécutions de travaux qui ne sont pas imputables aux entreprises. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'exonérer totalement les entreprises titulaires des pénalités de retard encourues pour les lots 1 et 2 du marché d'aménagement de deux classes maternelles et d'une classe de motricité en construction modulaires. L'Assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la décision.

5. Tarification des services communaux

Il est proposé au Conseil Municipal d'étudier la modification des tarifs pêche :

- Jeunes Wissoussiens : 10 €
- Jeunes extérieurs (- de 18 ans) et personnes handicapées : 20 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les tarifs proposés.

6. Convention d'objectifs et de financements pour la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Périscolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la période 2020-2025 (Annexe 3)

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne est un partenaire technique et financier pour la Ville de Wissous depuis de nombreuses années. Elle contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes. La Ville de Wissous souhaite maintenir cette convention d'objectifs et financement pour la période 2020-2025 en adéquation avec ses projets pour développer et maintenir l'offre d'accueil destinée aux enfants. Elle concerne l'ensemble des temps d'accueil se déroulant sur des semaines où les

enfants vont à l'école : « Périscolaire » (sauf samedi-dimanche). Elle a pour but de renforcer la qualité des offres ; promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi ; favoriser l'accès à la culture et sport ; et réduire les fractures sociales et territoriales. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Périscolaire pour la période 2020-2025. L'Assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge des affaires scolaire à la signer ainsi que tous les documents et avenants afférents.

Intervention de M. TELMAN : Cette convention comporte une bonification de 0,46 centime par heure et par enfant pour le plan Mercredi, qui porterait le soutien de la CAF à 1 euro par heure et par enfant. Wissous ne figure pas parmi les villes labellisées dans le cadre du plan Mercredi. Le gain pour 500 enfants fréquentant le centre tous les mercredis pendant 36 mercredis par an représente 60 000 euros. Pourquoi ne sommes-nous pas labellisés plan Mercredi ?

Intervention de M. GARNIER : Vous évoquez 500 enfants mais nous en comptons au maximum 200 les mercredis en journée et 25 enfants pendant les matinées. L'application de ce plan nous permettrait de bénéficier d'une subvention de la CAF de 10 180 euros pour un coût agent de 17 511 euros. Nous devrions par ailleurs réviser le quotient familial pour respecter les conditions de la CAF et donc augmenter le tarif pour les Wissoussiens, ce que nous ne souhaitons pas pour le moment. L'idée est très bonne mais son financement ne doit pas présenter un coût pour les Wissoussiens.

Intervention de M. GALLANT : La bonification porte sur les heures créées depuis 2017, soit les trois heures du matin. Il faudrait désigner une coordinatrice à mi-temps pour respecter les engagements des critères, soit plus de 17 000 euros par an, et revoir les quotients familiaux.

7. Convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Extrascolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la période 2020-2025 (Annexe 4)

Comme indiqué lors de la précédente délibération, la Ville de Wissous souhaite maintenir cette convention d'objectifs et financement pour la période 2020-2025 en adéquation avec ses projets pour développer et maintenir l'offre d'accueil destinée aux enfants. Cette convention concerne l'ensemble des temps d'accueil se déroulant pendant les vacances scolaires : « Extrascolaire ».

Elle vise à favoriser la pérennité de l'offre existante en matière d'accueil extrascolaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'Objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Extrascolaire pour la période 2020-2025. L'Assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge des affaires scolaire à la signer ainsi que tous les documents et avenants afférents.

8. Convention d'objectifs et de financement pour le Multi-Accueil « Les P'tits Loups » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (Annexe 5)

Par courrier du 18 décembre 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne a proposé la signature d'une nouvelle convention d'objectifs en remplacement de la convention 2019-2023. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de : la Prestation de Service Unique (PSU) ; le bonus mixité sociale ; le bonus handicap et le bonus territoire Ctg (Convention territoire global). Elle intervient dans les établissements d'Accueil du Jeune enfant de 0 à 6 ans. Cette prestation concerne le Multi-accueil « Les P'tits Loups » pour une période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025. La PSU répond aux objectifs de simplification et d'unification des prestations de service et de prise en compte des besoins des familles. La branche famille de la CAF s'engage également à poursuivre ses ambitions concernant l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou d'origine modeste. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention. L'Assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge de la petite enfance à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Intervention de M. TELMAN : La crèche de Wissous ne respecte pas toutes les normes, comme vous l'avez souligné précédemment. Recevons-nous bien l'ensemble des subventions de la CAF, ou ces problèmes font-ils que nous ne sommes pas éligibles à toutes ? Pour quelle année pouvons-nous espérer une nouvelle crèche multi accueil à Wissous ?

Intervention de M. GALLANT : Nous ne percevons que partiellement le bonus Inclusion handicap car le bâtiment compte des étages mais aucun ascenseur. Nous recevons les offres des programmistes, qui nous présentent le coût estimé et l'étalement du prix. Nous entendons convier la CAF à toutes les réunions préparatoires pour leur demander ensuite des subventions.

Intervention de M. TELMAN : La subvention est également réduite en l'absence de repas. Les repas seront prévus dans la prochaine crèche.

Intervention de M. GALLANT : Nous pourrions passer de 30 à 34 berceaux, ce qui constitue la limite pour ne compter qu'une directrice. La structure sera sur deux niveaux mais avec un ascenseur et toutes les normes seront respectées. Le cadre sera plus agréable pour les agents comme pour les enfants.

9. Acquisition d'un local commercial situé 33 avenue des écoles – lieudit « Monrateau »

La Commune a eu connaissance de la vente d'un local commercial anciennement exploité en tant que libraire, situé dans un ensemble immobilier, 33 avenue des écoles. Dans le but d'y aménager un équipement public, la Ville s'est portée acquéreur de ce bien. Le local est implanté en pied d'immeuble, dans une copropriété, d'une surface utile de 69,43m². Le montant de l'acquisition s'élève à 63 000 € hors droit. Les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune. Il est demandé à l'Assemblée d'acquiescer le local situé 33 avenue des écoles cadastré section AD n°148-585-586-588-590-591-592-593 (lot 603), et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme à signer tous les documents afférents.

Vote : 22 Pour (Tout pour Wissous)
7 Abstentions (Wissous notre Ville 2020)

Intervention de M. BOULEY : Puisqu'il s'agit probablement de mon dernier Conseil, je souhaite m'exprimer sur la publication de M. DE FRUYT datant de trois jours sur son compte Facebook. Celui-ci nous a affirmé que la campagne était passée et qu'il fallait aller de l'avant, mais il écrit pourtant que « *le départ de M. TRINQUIER en juin constitue un mensonge* ». Je vous garantis pourtant que ce départ est prévu.

Intervention de M. DE FRUYT : Quel est le point de l'ordre du jour ?

Intervention de M. BOULEY : J'ai la parole. Vous vous déclarez choqué par son départ alors que vous ne vouliez pas qu'il soit réélu, et vous affirmez que M. le Maire a présenté sa candidature comme étant nécessaire car « *il était le seul à pouvoir faire tout ça* », alors que la nécessité résultait du fait que les têtes de liste en face étaient des chèvres. Vous comptez de très bons éléments dans votre équipe mais votre présence les a aidés à perdre.

Vous indiquez également que « *son premier adjoint déclare partir en février* ». Je ne pars pas en raison d'un quelconque problème dans l'équipe ou vis-à-vis de ma tâche à la mairie mais parce que j'ai un projet de vie différent en province qui mûrit depuis deux ans. Je quitterai à regret mes fonctions, car je me plais beaucoup à Wissous, et je doute, contrairement à ce que vous affirmez, que M. le Maire parte parce qu'il « *a peur devant l'ampleur de la tâche* » alors qu'il est aux affaires depuis 25 ans. C'est vous qui avez peur, M. DE FRUYT.

Vous estimez que le collègue ne pouvait être qu'à côté du Cucheron, mais pourquoi n'avons-nous pas pu le faire à cet endroit ? Parce qu'un de vos colistiers détient un terrain qu'il n'a pas voulu nous vendre. Nous avons donc dû identifier un nouvel emplacement, qui n'est pas plus proche des pistes et se trouve en zone C, au même titre que le terrain du Cucheron

Intervention de M. le Maire : Sachez, M. DE FRUYT, que je n'ai peur de personne ni de rien. Vous me traitez de peureux ? C'est celui qui le dit qui l'est.

Intervention de M. DE FRUYT : Nous souhaiterions savoir quel est le projet derrière cette acquisition, alors que le lot quasiment contigu a également été acheté pour des motifs fluctuants, d'abord pour la Poste puis pour y installer des commerces et maintenant semble-t-il pour un projet Santé. Je voudrais savoir qu'elle est le projet initial ?

Intervention de M. BOULEY : Vous n'assistiez pas beaucoup au Conseil lors de la précédente mandature, alors que nous avons fait état de notre volonté de racheter tous les murs de locaux commerciaux se libérant afin de pouvoir y implanter des services publics ou des commerces de première nécessité ne se trouvant pas dans la commune. Le pressing a ainsi été racheté pour y installer la Poste. Il nous a cependant fallu déplacer la Poste pour mener à bien le projet Route d'Antony et le local du pressing ne paraissait finalement pas idéalement placé. Nous avons donc fait le choix de situer la nouvelle Poste à proximité de l'ancienne, pour ne pas changer les habitudes de nos aînés, et nous avons un projet pour le local du pressing.

Intervention de M. le Maire : Nous avons effectivement annoncé que nous achèterions les biens s'ils ne trouvaient pas preneur, ce qui était le cas en l'espèce. L'activité commerciale est privée et nous gérons des fonds publics, mais nous pouvons envisager des contrats de location très attractifs pour favoriser l'installation d'une activité apportant quelque chose à la vie de la commune. Je vous rappelle par ailleurs que les maisons médicales constituent des projets privés n'étant pas gérés par les communes ; les médecins libéraux ne sont pas des salariés. Si nous achetons un local pour une activité médicale, il nous faut d'abord identifier des médecins souhaitant s'installer à Wissous puis conclure un bail de location. Les communes font en sorte d'attirer les médecins mais la médecine de ville semble avoir vocation à disparaître. J'ai donc demandé que l'hôpital de Longjumeau soit transformé en hôpital médical de consultations spécialisées et généralistes. Le sujet est sérieux et ne doit pas être pris à la légère de façon polémique. Vous nous aviez annoncé l'arrivée de deux médecins mais vos propos étaient une nouvelle fois sans fondement.

Intervention de Mme CORENWINDER : Nous n'avons que peu de détails sur votre projet. Je souhaite qu'une réunion soit organisée entre vous et nous pour évoquer le projet. Nous pourrions vous présenter l'un des deux médecins que nous avons rencontrés afin qu'il puisse déterminer si votre projet correspond à ses attentes.

Intervention de M. le Maire : Vous voudriez nous faire croire que deux médecins n'attendent que votre accord ? C'est extraordinaire.

Intervention de Mme CORENWINDER : Vous avez annoncé l'ouverture d'une maison médicale en octobre 2020 dans une vidéo filmée par M. TOULY. Dans vos vœux de janvier, vous parlez d'un centre de santé, ce qui est différent. Quel est votre projet ?

Intervention de M. le Maire : Je n'ai jamais parlé de « centre de santé », qui serait municipal et mobiliserait des médecins salariés.

Mme CORENWINDER donne lecture d'un extrait des vœux de M. le Maire : « Autre dossier important, j'espère pouvoir vous annoncer rapidement l'ouverture d'un centre de santé ».

Intervention de M. le Maire : Un centre de santé n'est pas un centre médical, vous confondez les termes.

Intervention de Mme CORENWINDER : Je vous propose une personne. Souhaitez-vous la rencontrer pour le bien des Wissoussiens ?

Intervention de M. le Maire : Il existe déjà un centre médical, qui s'appelait auparavant un dispensaire. Nous faisons appel à des médecins libéraux, et non à des médecins salariés, mais vous ne voulez pas comprendre la différence. Le médecin libéral fixe un nombre de consultations, définit ses horaires et assume l'ensemble de ses charges (Sécurité Sociale, vieillesse, location, secrétariat).

Intervention de M. TOULY : Il y a donc un médecin qui a patienté jusqu'à maintenant et qui devra encore attendre peut-être des mois alors que nous cherchons des médecins. Pourquoi ne s'adresse-t-il pas directement au Maire s'il est intéressé ? Vous devez avoir un égo surdimensionné pour garder ce médecin qui voudrait s'installer mais doit au préalable passer par vous. Pour qui vous prenez-vous ? La population l'attend et vous le gardez sous le coude ?

Intervention de Mme CORENWINDER : Cette personne nous a contacté et nous a demandé de lui expliquer votre projet de maison de santé ou de centre médical. Je n'ai pas été capable de lui répondre puisque nous n'avons pas d'informations sur votre projet.

Intervention de M. TOULY : Cela dépasse l'entendement, on est dans une bêtise invraisemblable. Vous avez un médecin et ne vous voulez pas donner son nom ? Si les Wissoussiens vous entendent...

Intervention de Mme CORENWINDER : Je vous demande de ne pas m'insulter.

10. Demande d'autorisation pour constater la caducité d'un bail emphytéotique

Par délibération en date du 15 février 2008, un bail emphytéotique a été signé avec la Société Douce France pour l'occupation d'une partie du domaine Château Gaillard d'une contenance de 10 269 m², pour une construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur la parcelle cadastrée section AC numéro 474 d'une superficie totale de 45 157 m². Le bail emphytéotique n'a pas donné lieu à la construction de l'EHPAD. Il est prévu dans celui-ci une fin de plein droit et une caducité en cas d'inachèvement de l'établissement au plus tard 42 mois après les ordres de service simultanés de démarrage des travaux signés par le preneur en tant que maître d'ouvrage. Il est donc impératif de prendre

acte de la caducité de celui-ci. Le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents afférents.

11. Dénomination du sentier bordant le rû des glaises de la rue de l'abattoir au boulevard de l'Europe : chemin du rû des glaises

Sur le territoire de la Commune, se trouve un sentier qui borde le rû des Glaises, débutant de la rue de l'abattoir jusqu' au boulevard de l'Europe et qui n'est pas nommé. Considérant l'intérêt public local de mettre en valeur ce sentier fréquenté par les promeneurs, la Commune souhaite nommer celui-ci « Promenade du rû ». Conformément à l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal a la compétence pour nommer un quartier, un équipement public, des voiries.... L'Assemblée à l'unanimité approuve de nommer ce sentier : Promenade du rû.

Intervention de M. BOULEY : Avez-vous une suggestion de dénomination à nous proposer ?

Intervention de M. le Maire : Je voudrais faire un petit historique car c'est important lorsque l'on donne une dénomination sur ce sentier. Dans le livre de l'Abbé Varaigne, le rû ne s'appelle pas « rû des glaises » mais « rigole de Wissous », par contraste avec la rigole de Rungis. Ces deux petits ruisseaux ont creusé des vallons sur le plateau de Longboyau, où nous nous trouvons, et le syndicat a été appelé indument « syndicat du plateau de Montjean ». La différence entre une plaine et un plateau tient dans le fait qu'il n'y a pas de cours d'eau sur un plateau ; les plaines sont habituellement creusées par des cours d'eau. La plaine de Montjean est donc le plateau de Longboyau. Il est important de redonner l'historique de ces noms.

L'appellation des « glaises » provient des agriculteurs qui cultivaient les coteaux le long du rû de Wissous. Je suggère donc d'utiliser le nom historique tel qu'écrit par l'Abbé Varaigne plutôt que le nom agricole. La rigole de Wissous semble courte, même si l'emplacement de la source n'est pas certain puisqu'elle pourrait être alimentée sous terre par la rigole de Chilly-Mazarin, qui chemine parallèlement au rû de Wissous. Je demande qu'on l'appelle le rû de Wissous ou choisir la promenade du rû de Wissous ou le sentier du rû de Wissous ?

Intervention de M. DE FRUYT : On a un document que vous nous avez remis qui se prénomme promenade du rû et qui se termine par promenade du rû de Wissous faite un choix ?

Intervention de M. BOULEY : C'est dommage que vous n'assistiez pas aux commissions tout comme vous n'assistiez pas aux conseils municipaux auparavant. J'ai demandé à vos colistiers de réfléchir à un autre nom. J'ai demandé en début de séance si vous avez réfléchi et Mme CORENWINDER m'a répondu qu'elle n'avait pas d'autre proposition. Et là en fin de délibération vous nous demandez si vous pouvez changer de nom ?

Intervention de M. GALLANT : M. DE FRUYT, je proposerai la promenade du rû car, il y a moins de lettres et ça coutera moins chère pour faire la plaque.

Intervention de M. DEFRUYT : je ne reprendrais pas l'ensemble de vos contre-vérités M. BOULEY. Je redis que vous nous avez transmis des documents avec un titre et maintenant c'est un autre titre ? la seule question que je pose qu'est-ce que vous proposez pour le vote ? N'essayez pas de dire que c'est la faute de l'opposition ?

Intervention de M. BOULEY : C'est la promenade du rû si vous aviez une proposition, on l'avait demandé en amont.

Intervention de M. TOULY : Je voudrais dire un mot à M. BOULEY. Il a été pendant 7 ans premier adjoint à l'urbanisme. Je voudrais rendre hommage en tant qu'élu et pas seulement. Mais aussi responsable du karting de Wissous qui est très connu au niveau de la population francilienne. Je voulais vous remercier M. BOULEY et bon vent.

Intervention de M. le Maire : Tout d'abord c'est un ami et merci Dominique de m'avoir suivi tant d'année. Merci de ce que tu as apporté et le choix que tu fais aujourd'hui, je le comprends tout à fait pour des raisons personnelles. Tu peux être très fière de ce que tu as fait car l'urbanisme que nous avons bâti ensemble c'est quand même ton œuvre. Tu t'es chargé de l'urbanisme pendant 7 ans. Tu as suivi des dossiers qui sont très lourds, participé à des acquisitions. Tu l'as fait avec beaucoup d'application et de droiture. En tant qu'ami, je ne te perdrais pas. En tant que Conseiller et 1^{er} Adjoint, on a fait du chemin ensemble et ce n'était pas facile après 2008. Aujourd'hui, c'est ton choix de partir et nous le respectons. Il n'y a pas de fuite comme pourrais le dire certain. Dominique est jeune et il a le temps devant lui. Il a fait un choix personnel. Moi aujourd'hui, J'ai 72 ans et 15 ans à vivre. J'ai donné beaucoup de choses à la

commune et quand j'entends l'autre dire que j'ai peur et que je m'enfuis... Qu'il vienne me l'expliquer de plus près. C'est vraiment la bave du crapaud qui ne touche pas la blanche colombe. Monsieur, vous êtes un minable, je vous le dis sincèrement les yeux dans les yeux. Peut-être pensez-vous que vous serez le prochain maire en juin, je l'ai entendu. J'en doute.

Je tiens à remercier Dominique BOULEY, qui est maire adjoint pour la dernière fois. Son choix est noble, il s'agit d'une passation plus que d'une démission. Je tiens donc à te remercier, personnellement et au nom de toute l'équipe.

Intervention de M. BOULEY : J'ai intégré cette équipe il y a sept ans car Richard TRINQUIER, qui est un ami, me l'a demandé. Il ne s'agissait pas d'une ambition personnelle et j'avais déjà de la reconnaissance sur le plan professionnel. Je l'ai donc fait par amitié et par fidélité. Je suis très content d'avoir appris à ses côtés, car il est un homme exceptionnel qui gère très bien les dossiers, comme sa présence depuis 25 ans le démontre. S'il a été remercié sur un mandat, les Wissoussiens l'ont élu à nouveau en 2014. J'espère qu'il y aura une reconnaissance, y compris de l'opposition, pour le travail qu'il a fait lorsqu'il présidera son dernier Conseil en juin.

J'ai également appris beaucoup des agents, qui sont remarquables. Il s'agit d'une belle aventure et je pars uniquement parce que je souhaite changer de vie.

Intervention de M. le Maire : Le prochain Conseil municipal aura lieu en avril 2021 car aucune date ne sera fixée en février du fait des vacances scolaires. Les séances se tiendront désormais à 20 heures afin de permettre à chacun de mener en parallèle des activités professionnelles parfois prenantes.

→Date du prochain Conseil : Avril 2021

Fin de séance : 21h45

Fait à Wissous, le 15 mars 2021



Richard TRINQUIER
Maire de Wissous